

CLIENT et POULPE sont tombés d'accord, sur les tarifs des prestations suivant :

- 1 Plongée BARCARES : €/Plongeur.
- 1 Plongée CÔTE-EPAVE-NUIT : €/Plongeur.
- 1 Journée CÔTE-EPAVE : €/Plongeur.
- Location de blocs Air : 2 €/Plongée. – Nombre :
- Location de blocs NITROX : 5 €/Plongée. – Nombre :
- Location d'encadrants : 4 €/Plongée et Plongeur – Nombre :
- Location du directeur de plongée de POULPE : 50 €/jour X jours

→ Prestations complémentaires :

- à un coût de €/Plongeur – Nombre
- à un coût de €/Plongeur – Nombre
- à un coût de €/Plongeur – Nombre

→ FOURNITURES DES PRESTATIONS :

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre à disposition du CLIENT l'ensemble de son infrastructure conformément aux prestations commandées et aux exigences liées à un bon déroulement du séjour.

Si le CLIENT décide d'avoir recours au Directeur de Plongée du PRESTATAIRE, c'est alors ce dernier qui assurera l'organisation des activités, ce qui comprend notamment la validation des aptitudes, la formation des palanquées ainsi que les briefings d'avant plongée.

Dans tous les cas, le PRESTATAIRE peut s'opposer à la réalisation des activités prévues si celle-ci présentent des risques pour les participants, notamment en raison du contexte météorologique et plus généralement pour toute raison de nature à ne pas permettre une plongée dans des conditions de sécurité optimales.

→ RESILIATION, SUSPENSION DU CONTRAT ET ANNULATION DU SEJOUR:

○ Durée : La durée de validité du présent contrat est de dix mois à compter de sa signature. Il pourra être suspendu à raison d'un motif légitime ou d'un commun accord des parties. Dans cette hypothèse, les arrhes versées ne seront pas remboursées et la différence restante sera restituée sous la forme d'avoir imputé de 20% de leur montant et valable six mois après son émission.

○ Résiliation : Le contrat peut être résilié par le PRESTATAIRE si le CLIENT ne respecte pas les termes des présentes ou le règlement intérieur du Centre de plongée. Dans cette hypothèse, les frais engagés par le CLIENT ne seront pas remboursés.

○ Annulation : Le CLIENT conserve la faculté d'annuler son séjour. Si l'annulation de la réservation du CLIENT intervient plus d'un mois avant la date du séjour prévue, les arrhes versées par ce dernier lui seront remboursées. Elles ne seront pas remboursées passé ce délai.

○ Suspension : Dans l'hypothèse d'une suspension du séjour ou d'une résiliation du contrat pour cas de force majeure, la facturation du CLIENT sera réalisée au prorata des prestations effectivement fournies.

→ EXECUTION DES PRESENTES:

Les parties s'engagent à respecter les termes du présent contrat et plus généralement, dans la sincérité de ses stipulations ainsi que dans la loyauté de son exécution.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre à disposition du CLIENT l'ensemble des documents administratifs liés à son activité.

Le CLIENT s'engage à respecter le règlement intérieur établi par le PRESTATAIRE et plus généralement le fonctionnement interne du centre de plongée.

Cadre réservé à notre établissement

- N° du DEVIS :
- Arrhes Versées :
- N° Facture :
- Régler par :

Fait en 2 exemplaires :

A : le : / /20
Centre de Plongée Signatures avec mention
Le POULPE « Lu et Approuvé » CLIENT



Centre de plongée le POULPE

PLONGEES EXPLORATIONS - TECHNIQUES - FORMATIONS

DOSSIER DE RESERVATION GROUPE

Merci d'avoir choisi notre centre de plongée pour organiser votre séjour.

Votre dossier de réservation Plongée pour un séjour groupe doit comprendre :

- Devis signé avec la mention « bon pour Accord ».
- Contrat de prestation dûment rempli et signé en 2 exemplaires.
- Liste des encadrants (Nom, Prénom, Niveau, N° Licence...).
- Liste des plongeurs (Nom, Prénom, Niveau, N° Licence...).
- Prestation choisie (nombre de plongées, type de plongée ...).
- Arrhes plongées (voir devis).
- Hébergement et type de pension choisi avec notre centre.
- Arrhes hébergement (voir devis).

- Préciser les prestations complémentaires que vous désirez prendre au cours de votre séjour (NITROX, Soirée Catalane, Utilisation salle de cours ...).

Date du séjour souhaité : Du Au

Le contrat de prestation, pour valider la réservation, doit nous être remis dûment rempli et signé au minimum 10 jours avant le début de votre séjour.

CONTRAT DE PRESTATION PLONGEE GROUPE

Entre, d'une part : (Nommé **Poulpe** ci-après)



Centre de plongée Le POULPE

23 Rue Alain Colas
66 420 LE BARCARES

Responsable : M. Jean-Marc BADIE
N° Tél : 06 09 69 74 38 – 04 68 80 91 19

E-mail : le-poulpe@wanadoo.fr Site : www.le-poulpe.com

N° AGREMENT SCA FFESSM : 0866008C

Et, d'autre part : (Nommé **Client** ci-après)

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Adresse :

Code Postal : - Ville : - N° Dept. :

N° Tél : /

E-mail :@.....

Coordonnées du Club :

Nom du Club :

Représentant Légal (Président) :

Adresse de facturation :

Code Postal : - Ville : - N° Tél. :

Assuré en RC à l'agence : N° Contrat :

CHOIX DU DIRECTEUR DE PLONGEE :

Nous choisissons, pour la sortie de notre groupe, d'utiliser le directeur de plongée de notre club pour assurer l'organisation du séjour et la mise en place des palanquées.

Nom du directeur de plongée :

Niveau : - N° Licence : - N° Tél. :

Nous choisissons, pour la sortie de notre groupe, d'utiliser le directeur de plongée de POULPE pour assurer l'organisation du séjour et la mise en place des palanquées pour un coût de **50€/jour**.

(Coché votre choix)

➔ NOMBRE DE PLONGEURS ET D'ENCADRANTS de CLIENT

Sorite Exploration :

Nombre participants

Sorite Technique :

Nombre participants

➔ Plongeur Débutant :

➔ Plg. Prépa. Niveau 1 :

➔ Plongeur Niveau 1 :

➔ Plg. Prépa. Niveau 2 :

➔ Plongeur Niveau 2 :

➔ Plg. Prépa. Niveau 3 :

➔ Plongeur Niveau 3 :

➔ Plg. Prépa. Niveau 4 :

● TOTAL PLONGEURS

● TOTAL PLONGEURS

Encadrant de CLIENT :

Encadrant du PRESTATAIRE :

➔ Guide Palanquée :

➔ CLIENT a besoin de louer encadrants.

➔ E3 – MF1 – BEES 1 :

➔ POULPE offre gratuité(s) plongeur à CLIENT

➔ E4 – MF2 – BEES 2 :

➔ POULPE offre gratuités encadrants à CLIENT

● TOTAL ENCADRANTS (Coché votre choix)

➔ NOMBRE DE PLONGEES PREVUES

Pendant la période du au programme de plongées prévus :

Jour	Matin		Après-midi / Soir	
	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 1	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 2	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 3	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 4	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 5	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.
Jour 6	Site :	Nb Plg.	Site :	Nb Plg.

● TOTAL : PLONGEES prévues / Plongeur.

➔ MODALITES DE RESERVATION :

Le CLIENT doit retourner au prestataire le présent contrat dûment rempli et signé au plus tard dix jours avant la date de séjour convenue. Un retour de contrat moins de dix jours avant la date de séjour convenue n'entraîne pas une annulation de plein droit de la réservation. Celle-ci doit faire l'objet d'une annulation expresse de la part du client dans les conditions fixées aux présentes.

➔ DETERMINATION DES TARIFS DES PRESTATIONS :

Les tarifs proposés dans le devis transmis au CLIENT sont établis en fonction du nombre de participants. Ainsi, les tarifs fixés par le devis et repris aux présentes engagent le PRESTATAIRE dans la seule mesure où le nombre de participants prévus correspond à celui effectivement présent lors du premier jour du séjour. Le PRESTATAIRE conserve la faculté de les modifier si le nombre de participants prévu par le devis diffère de celui décidé dans le contrat ou de celui des personnes effectivement présentes le premier jour du séjour. Dans ce cas, les tarifs seront modifiés en fonction du nombre de participants réels et conformément à la grille tarifaire établie par le PRESTATAIRE.

En tout état de cause, toute modification des prestations commandées entraînera la signature d'un nouveau contrat au plus tard dès le premier jour du séjour.

Les prestations commandées sont dues et facturées indépendamment de la mesure dans laquelle elles ont été effectivement réalisées pour chaque participant du groupe.